



Qui peut intégrer la PCO 65 ?



Les enfants de 0 à 6 ans
avec une suspicion de
trouble du neurodéveloppement.



Adressés par un médecin
(généraliste, scolaire, de PMI,
pédiatre...), via le livret
d'apprentissage : formulaire
repérage TND 2020 . pdf
(handicap.gouv.fr).



Pendant une année
de prise en charge.
Avant toute notification MDPH.



contact :



05 62 82 13 13



pco65@adapei65.fr



Plateforme de coordination et d'orientation

Pour les enfants
avec un possible

Trouble du
Neurodéveloppement



Les TND :

Les Troubles du Neuro-Développement (TND) se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif de l'enfant qui entraîne un retentissement important sur le fonctionnement adaptatif scolaire, social et familial.

Les troubles du neuro-développement regroupent :

- Le trouble du développement intellectuel,
- Les troubles de la communication,
- Le trouble du spectre de l'autisme,
- Le trouble spécifique des apprentissages (lecture, expression écrite et déficit du calcul),
- Les troubles moteurs (trouble développemental de la coordination, mouvements stéréotypés, tics),
- Le déficit de l'attention/hyperactivité,
- Les autres TND, spécifiés (par exemple TND associé à une exposition prénatale à l'alcool), ou non.



Le parcours de l'enfant :

- 1 Tout médecin adresse l'enfant à la Plateforme grâce au livret de repérage.
- 2 La Plateforme reçoit le dossier, le valide et l'intègre à un **parcours coordonné** et financé en s'appuyant sur :
 - Les structures existantes (CAMSP, CMPP, CMP, PCPE,...),
 - Les professionnels libéraux qui ont conventionnés avec la PCO,
 - Les Centres de ressources (CRTA, CRA,...),
 - Les associations.
- 3 La PCO reçoit et suit la famille jusqu'au **diagnostic** et l'oriente vers les **prises en charge adaptées**.

Les missions de la PCO 65 :

La Plateforme de Coordination et d'Orientation accompagne les enfants de 0 à 6 ans dans leur parcours à partir du moment où il y a suspicion d'un trouble de neurodéveloppement.

Objectifs :

- Informer sur les TND.
- Apporter un appui aux professionnels pour le repérage.
- Coordonner des prises en charge précoces.
- Favoriser le diagnostic.

